

Madame la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot-Narquin, particulièrement sensible aux questions relatives à la place des femmes dans notre société et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes nous fait part de certaines de ses réflexions sur les femmes professions libérales et de et de son enthousiasme à l'égard de l'initiative prise par l'UNAPL de créer ce think tank.



Qu'attendez-vous de la création du think tank « Femmes Professions Libérales » ?

Je tiens d'abord à saluer cette excellente initiative. Les femmes ont toujours intérêt à mettre en commun leurs réflexions et à donner de la visibilité à leurs expériences professionnelles partagées. Leur vision renouvelle substantiellement la perception parfois stéréotypée que l'on peut avoir de la pratique d'un exercice professionnel, quel qu'il soit. **Cette contribution est très précieuse car elle se fait vraiment au bénéfice de tous, hommes et femmes.** Pour les professions libérales, ce think tank est d'autant plus le bienvenu que l'on peut légitimement déplorer la faible présence des femmes dans les instances de représentation, notamment syndicales, des professions libérales ! Il y a là à n'en pas douter un champ important à investir de la part des femmes, surtout au regard de la féminisation croissante de ces professions et donc de la nécessité que les instances reflètent mieux cette réalité sociétale importante.

En quoi les femmes professions libérales représentent-elles un exemple de réussite à la fois professionnelle et personnelle ?

Elles sont plus indépendantes dans leurs activités professionnelles que la plupart des femmes salariées et moins soumises à la pression d'une hiérarchie masculine. **Elles constituent à n'en pas douter un modèle tout à fait intéressant, car la spécificité de leur activité les conduit à des modalités particulières d'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle qui méritent d'être mieux prises en considération.** C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, et je convierai d'ailleurs en juin l'ensemble des acteurs concernés - Etat, entreprises, associations, partenaires sociaux... - à une conférence sur l'égalité professionnelle et le partage des responsabilités familiales. Le partage des responsabilités familiales est en effet un gage essentiel de l'égalité professionnelle. Naturellement l'UNAPL est invitée à apporter sa contribution à cette conférence, et notamment au travers du think tank « Femmes professions libérales ».

Pensez-vous que les femmes professions libérales occupent une place particulière dans notre société ? Si oui, laquelle ?

Elles occupent des professions qui sont naturellement essentielles en termes de lien social, de cohésion. Je les invite à investir très largement l'ensemble des débats qui irriguent notre société, et

beaucoup du reste le font déjà. Vous le savez, le Président de la république m'a confié la responsabilité de conduire un grand débat citoyen sur la dépendance. C'est un projet de société essentiel qu'il nous faut collectivement dessiner afin de bâtir notre modèle de prise en charge pour les 30 prochaines années. Ce sont les contours d'un projet commun de « bien-vivre ensemble » que nous allons ainsi définir. Chacun pourra y contribuer. Dans cette réflexion les femmes exerçant des professions libérales - dans les professions de soins, les professions juridiques...- ont une parole forte à faire entendre.

Mesdames Catherine Vautrin et Geneviève Bel, « grands témoins » du think tank « Femmes Professions Libérales », répondent à nos questions

Madame Catherine VAUTRIN, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, Députée de la Marne



Pensez-vous que l'image véhiculée par les femmes professions libérales est de nature à dynamiser l'entrepreneuriat féminin ?

Je pense que l'entrepreneuriat féminin est un véritable atout pour la croissance française. Les femmes représentent 46 % de la population active, mais elles ne représentent que 28 % des entrepreneurs dans les TPE/PME. A titre d'exemple, aux Etats-Unis, elles sont 48 %. Je suis convaincue qu'il convient d'inciter les femmes à rattraper ce retard et les soutenir dans leurs démarches entrepreneuriales.

Malgré l'augmentation récente des activités libérales, beaucoup de femmes sont encore sous-représentées dans certaines professions : alors que les avocates sont aussi nombreuses que les avocats, les femmes médecins sont deux fois moins nombreuses que les hommes médecins et les écarts de représentation sont plus importants dans d'autres activités (architecture, agents d'assurances, comptables ou professions juridiques). Il faut ajouter à cela les 44 % d'écarts de salaire entre les hommes et les femmes dans certaines professions libérales.

Mais ces écarts tendent à se réduire depuis quelques années et je pense que **la volonté d'indépendance et de liberté dans le travail qui relève de la profession libérale est de nature à encourager et à dynamiser l'entrepreneuriat ou la création d'entreprise chez les femmes.**

Je suis convaincue que les femmes du XXIème siècle sont déterminées à vivre pleinement leurs vies de femme, de mère et d'entrepreneures. Ces trois dimensions, personnelle, familiale et professionnelle constituent clairement l'enjeu auquel nous devons répondre collectivement. L'image véhiculée par les femmes engagées dans des professions libérales y contribue pleinement.

Madame Geneviève BEL, Présidente de la Délégation aux droits des femmes du Conseil Economique, Social et Environnemental



Pensez-vous que les femmes professions libérales ont davantage de facilités à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle ?

La plus grande capacité de moduler son emploi du temps, caractéristique de l'exercice d'une profession libérale, constitue effectivement un atout pour de nombreuses femmes désireuses d'articuler leurs différents temps de vie.

Ceci étant, l'autonomie et l'organisation de leur temps sont largement tempérées par un rythme soutenu et une durée de travail généralement bien supérieure à celle de leurs homologues salariées. Le principal écueil est le risque d'empiètement des temps l'un sur l'autre, toujours facteur de stress.

C'est pourquoi il importe que les femmes exerçant une profession libérale aient des droits identiques à ceux dont bénéficient les femmes salariées notamment en matière d'accueil en halte-garderie et d'accès aux cantines scolaires.

Les modes de garde souples et adaptables sont par ailleurs les mieux à même de répondre aux besoins diversifiés des professions libérales.

Cet accès aux mêmes droits que les autres femmes exerçant une activité professionnelle est tout particulièrement indispensable pour les créatrices d'entreprises ainsi que l'a préconisé l'étude sur « L'entrepreneuriat au féminin » que j'ai présentée devant le CESE en septembre 2009.